



CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 26 FÉVRIER 2021

Date d'affichage : 03/03/2021

Date de la convocation : 19 février 2021

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et un, le vingt six février à 18 h 30, le Conseil Municipal du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Michel CHAPUIS (le Maire).

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Rachid ANBAR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Willy GUIEAU

Absent(e)s :

Monsieur François CHATAING (de la question n°1 à la question n°4), Monsieur Baptiste MASSIN (de la question n°1), Madame Aurélie CHAMBON (de la question n°1 à la question n°4)

Secrétaire de séance : Caroline BARRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel CHAPUIS déclare la séance ouverte.

La séance a été levée à 23 heures.

N° 1 CONSEIL MUNICIPAL - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Madame Caroline BARRE pour remplir les fonctions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 2 SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : TENUE DE LA RÉUNION EN DISTANCIEL

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- PREND ACTE de la tenue à distance de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2021 par visioconférence conformément aux modalités du règlement approuvé par délibération du 18 décembre 2020.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 3 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- PREND ACTE de la présente communication.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 4 COMMISSION LOCALE DES TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS DE PERSONNES (COMMISSION T3P) : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE Monsieur Jean-François EXBRAYAT, représentant titulaire et Monsieur François CHATAING suppléant pour siéger à la commission locale des transports publics particuliers de personnes (commission T3P) pour une durée de trois ans.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 5 VALIDATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION CADRE "ACTION CŒUR DE VILLE"

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE le plan d'action du programme Action Coeur de Ville pour la phase de déploiement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention cadre.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 6 PLAN COMMERCE : ACQUISITION D'UN ENSEMBLE COMMERCIAL SITUÉ 2 PLACE EUGÈNE PÉBELLIER

Rapporteur : Monsieur Jérôme EYNARD

- DÉCIDE d'acquérir un ensemble commercial d'environ 230 m² situé sur la parcelle AT 57 (lots 2, 14, 22, 51, 59) pour un montant de 155 000 € (honoraires inclus) auxquels s'ajoutent les frais d'acte notarié et des frais de réhabilitation estimés à 80 000 € HT soit 96 000 € TTC (frais de maîtrise d'œuvre inclus),
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du PACTE pour la Haute-Loire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Groupe d'Action Locale du Velay, une aide financière de l'Union Européenne au titre du dispositif LEADER 19.2- Fiche Action n°1 « Accompagner, structurer et promouvoir l'offre en ressources locales vellaves »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document en lien avec cette acquisition.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 7 VOIE COMMUNALE : DÉNOMINATION VOIE LIEU-DIT "BOUCHETAUD BAS"

Rapporteur : Monsieur Philippe RIBEYRE

- APPROUVE la proposition de dénomination de voie comme suit :
« IMPASSE DU PETIT CLOS ».

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 8 VOIES COMMUNALES : DÉNOMINATION DE VOIE LIEU-DIT "CHASSENDE"

Rapporteur : Monsieur Philippe RIBEYRE

- APPROUVE la proposition de dénomination de voie comme suit :
« IMPASSE DES ÉCUREUILS » avec en complément d'adresse Chassende.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 9 VOIES COMMUNALES : DÉNOMINATION DE VOIE ZA DE TAULHAC

Rapporteur : Monsieur Philippe RIBEYRE

- APPROUVE la proposition de dénomination de voie comme suit :
«IMPASSE DU MONT-JONNET».

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 10 OPÉRATION LIVRETS LOISIRS JEUNES

Rapporteur : Madame Marlène LASHERME

- APPROUVE la liquidation des «Chèques Livrets Loisirs Jeunes» proposée telle qu'elle figure au tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS / STRUCTURES BENEFICIAIRES	NOMBRE D'ENFANTS CONCERNES	Montant de l'aide octroyée Selon quotient familial	MONTANT TOTAL PAR ASSOCIATION
ASSOCIATION ATHLETIC CLUB	1	QF1 : 1 enfant (soit 39,00 €)	39,00 €
ASM BASKET LE PUY-EN-VELAY 43	2	QF1 : 1 enfant (soit 39,00 €) QF5 : 1 enfant (soit 7,80 €)	46,80 €
AGGLO LE PUY EN VELAY NATATION	7	QF1 : 4 enfants (soit 39,00 € X 4) QF2 : 1 enfant (soit 31,20 €) QF3 : 2 enfants (soit 23,40 € X 2)	234,00 €
LE PUY FOOT 43 AUVERGNE	22	QF1 : 13 enfants (soit 39,00 € X 13) QF2 : 6 enfants (soit 31,20 € X 6) QF3 : 2 enfants (soit 23,40 € X 2) QF5 : 1 enfant (soit 7,80 €)	748,80 €
VELAY GYM	5	QF1 : 2 enfants (soit 39,00 € X 2) QF2 : 2 enfants (soit 31,20 € X 2) QF3 : 1 enfant (soit 23,40 €)	163,80 €
AMICALE SAINT MICHEL GYM TRAMPO	3	QF2 : 3 enfants (soit 31,20 € X 3)	93,60 €
ARTS MARTIAUX LE PUY COMMUNAUTE	1	QF1 : 1 enfant (soit 39,00 €)	39,00 €
ASSOCIATION VELAY ROLLER	2	QF1 : 1 enfant (soit 39,00 €) QF3 : 1 enfant (soit 23,40 €)	62,40 €
ASSOCIATION BOXING CLUB VELLAVE	4	QF1 : 2 enfants (soit 39,00 € X 2) QF2 : 1 enfant (soit 31,20 €) QF3 : 1 enfant (soit 23,40 €)	132,60 €
ASSOCIATION AS CHADRAC	4	QF1 : 1 enfant (soit 39,00 €) QF2 : 3 enfants (soit 31,20 € X 3)	132,60 €

HANDBALL OLYMPIQUE LE PUY-CHADRAC	5	QF1 : 1 enfant (soit 39,00 €) QF2 : 1 enfant (soit 31,20 €) QF4 : 1 enfant (soit 15,60 €) QF5 : 2 enfants (soit 7,80 € X 2)	101,40 €
TIR SPORTIF AGGLOMERATION PONOTE	2	QF2 : 2 enfants (soit 31,20 € X 2)	62,40 €
LES ATELIERS DES ARTS	7	QF1 : 2 enfants (soit 39,00 € X 2) QF2 : 1 enfant (soit 31,20 €) QF3 : 3 enfants (soit 23,40 € X 3) QF4 : 1 enfant (soit 15,60 €)	195,00 €
CENTRE D'ENSEIGNEMEN T DE LA DENTELLE AU FUSEAU	1	QF3 : 1 enfant (soit 23,40 €)	23,40 €
FC ESPALY	5	QF1 : 1 enfant (soit 39,00 €) QF2 : 4 enfants (soit 31,20 € X 4)	163,80 €
LE PUY SAVATE BOXE	1	QF3 : 1 enfant (soit 23,40 €)	23,40 €
VELAY ATHLETISME	2	QF1 : 1 enfant (soit 39,00 €) QF4 : 1 enfant (soit 15,60 €)	54,60 €
COP RUGBY	2	QF4 : 1 enfant (soit 15,60 €) QF5 : 1 enfant (soit 7,80 €)	23,40 €
TAEKWONDO CLUB	1	QF2 : 1 enfant (soit 31,20 €)	31,20 €
			2.371,20 €

- DÉCIDE que la dépense soit prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice, sous l'imputation : Nature : 6574 – Chapitre : 65 – Sous-fonction : 422.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 11 AIDES AUX OEUVRES DE VACANCES ET AUX SÉJOURS À CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE : PARTICIPATION

Rapporteur : Madame Marlène LASHERME

- APPROUVE le montant global des aides aux œuvres de vacances de 486,00 € tel qu'il figure au tableau ci-dessous :

AIDES AUX ŒUVRES DE VACANCES														
Organisateurs	Séjours	Dates ou périodes		ALSH & Séjours < 5 jours						Séjours ≥ 5 jours				Montant total de la participation
				1/2 journées			Journées			Nbre Enfants	Durées Séjours	Nbre total Journées	4,50 € Participations	
		Du	Au	Nbre enfants concernés	Tarif : 1,70 €		Nbre d'enfants concernés	Tarif : 3,50 €						
					Nbre ½ journées	Total		Nbre Journées	Total					
Congrégation St Jean de Murat (15300 Murat)	Séjour	05/07/2020	11/07/2020							1	7	7	31,50 €	31,50 €
		SOUS TOTAL										31,50 €		
Maison des Jeunes et de la Culture (43000 Espaly)	ALSH	vacances Noël 2020					2	2	7,00 €					7,00 €
		mercredi 4ème trimestre					3	3	10,50 €					10,50 €
		SOUS TOTAL										17,50 €		
Scouts & Guides de France (Groupe du Puy)	ALSH	01/04/2020	31/08/2020	10	10	17,00 €	11	120	420,00 €					437,00 €
		SOUS TOTAL										437,00 €		
TOTAL GÉNÉRAL													486,00 €	

- DÉCIDE que cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice sous l'imputation : Nature : 6574 - Chapitre : 65 - Sous fonction : 255.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 12 CUISINE EN VELAY : MISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE RENOUVELLEMENT DES MARCHÉS ALIMENTAIRES

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- DÉCIDE de confier une prestation d'animation et d'accompagnement à l'association Haute-Loire Biologique, en vue du renouvellement des marchés alimentaires de la Cuisine en Velay et du CCAS de la Ville, à hauteur de 9 660 €,

- SOLLICITE la participation financière auprès du GAL du Velay au titre du programme LEADER,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toute démarche et à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 13 GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION, LA VILLE, ET LE CCAS DU PUY-EN-VELAY POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PRESTATIONS, DE FORMATION, ET DE MAINTENANCE DU SYSTÈME D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE AS@LAE ET DU BUS D'ORCHESTRATION DES FLUX ASSOCIÉS PASTELL.

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE la convention de groupement de commandes entre le Département de la Haute-Loire, la Communauté d'agglomération, la Ville, et le CCAS du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer pour la mise en œuvre de prestations, de formation, et de maintenance de la solution libre d'Archivage électronique As@lae et du bus d'orchestration des flux associés Pastell, Monsieur le Président du Département à lancer la consultation, à signer le marché et à procéder à sa notification.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 14 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE LOIRE ET LA VILLE DU PUY EN VELAY RELATIVE À L'UTILISATION DE LA VIDÉO PROTECTION URBAINE DU PUY EN VELAY AU SEIN DU CENTRE OPÉRATIONNEL DÉPARTEMENTAL DE LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE LOIRE

Rapporteur : Monsieur Stéphane CLABAUX

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Préfecture de la Haute-Loire et la ville du Puy-en-Velay relative à l'utilisation de la vidéo protection urbaine du Puy-en-Velay au sein du Centre Opérationnel Départemental de la Préfecture de la Haute-Loire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 28

Contre : 4

Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celine GACON, Laurent JOHANNY

N° 15 PARCELLE AO N° 31 : CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE la signature de la convention de servitude ci-jointe, relative à la parcelle cadastrée section AO N° 31,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document, ainsi que toutes les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 16 PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE la création d'un emploi de brigadier chef principal à temps complet,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 17 PERSONNEL : ATTRIBUTION D'AVANTAGES EN NATURE

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- ATTRIBUE les avantages en nature tels que décrits dans l'exposé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 18 PERSONNEL : ADHÉSION AU SERVICE SANTÉ DU CENTRE DE GESTION

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au service Santé au travail selon les modalités décrites ci-dessus, à l'exécuter, à conclure tout acte en découlant et à engager les frais y afférents.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Monsieur Michel CHAPUIS ne participe pas au vote.

N° 19 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- PREND ACTE de la tenue du débat sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021,
- VALIDE l'existence du rapport ayant servi de base au débat.



DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être affiché le 3 mars 2021 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Maire



Michel CHAPUIS